

# informations



Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Luttes en région  
BASS



A la une  
La retraite au cœur de l'avenir  
Déclaration du CCN



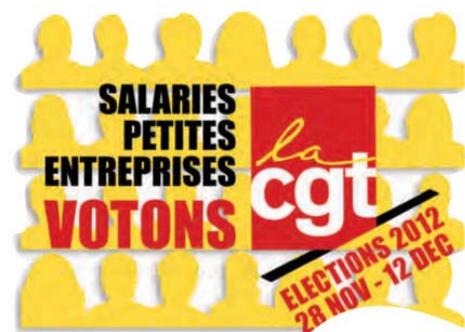
Vie syndicale  
Politique industrielle  
en Midi-Pyrénées

N°199

Février 2012

## Election TPE 2012

# dossier



Editorial .....	2
A la une .....	3
• La retraite au cœur de l'avenir	
• Déclaration du CCN	
Luttes en région .....	4
• BASS	
IRT .....	5
• VAEM	
Activité Régionale .....	6
• Handicap	

## Dossier .....

- Elections TPE 2012
- Les TPE, leurs salariés
- Vote et organisation du scrutin
- Calendrier



Actualité CESER .....	11
• Actualité de l'activité CGT	
Vie Syndicale .....	13
• Politique industrielle en Midi-Pyrénées	
Brèves .....	15
• La CGT Midi-Pyrénées 1971-2011	
A vos Agendas .....	15
• Journée d'Etude	



Comité Régional CGT  
Midi-Pyrénées  
7, place du Fer à Cheval  
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 199 • Février 2012  
N° d'inscription à la CP 0211S05720  
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :  
Roger-Pierre Lemouzy  
Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23  
e-mail : cgt.crpm@orange.fr  
site : www.cgt-midipyrenees.com

Conception et réalisation :  
Sandrine Bellin  
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Imprimé par le  
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

## Rapport de force !

Nous voilà à peine entrée en 2012 que déjà les agences de notation, les marchés financiers et le gouvernement Sarkozy remettent le couvert : TVA sociale, plan d'austérité, fausses promesses et maintenant la perte de la note suprême des trois AAAHHH!

Une CGT sur le front, dans l'action, à l'offensive, qui ne se résigne pas, qui continue son travail de défense et d'information auprès des salariés et citoyens, une CGT tous simplement dans son rôle de première organisation syndicale.

Face à un gouvernement qui sème la peur, cultive le catastrophisme et le populisme en chassant sur les terres du Front National, nous devons peser dans le débat électoral de la présidentielle, dire aux salariés et citoyens le danger que représente le programme de certains partis politiques.

La plupart des garanties sociales sont au cœur des débats et jugées incompatibles avec la situation dans laquelle se trouve notre pays. Le financement de la protection sociale et l'idée de la TVA sociale qui resurgit pour favoriser la compétitivité des entreprises, ne réjouit que le MEDEF!

Ce que nous constatons nous, c'est l'aggravation du chômage, de la précarité, de la pauvreté et les cadeaux faits aux plus riches, aux actionnaires, au patronat, car de ce côté la crise n'est pas ressentie de la même façon!

C'est pour cette raison que la CGT considère qu'il ne doit pas y avoir de pause dans les luttes. Nos actions doivent permettre de faire connaître au plus grand nombre nos revendications, propositions et exigences face à la crise. Etre reconnu, écouté, entendu, refuser les inégalités, l'injustice, s'insurger contre la cohabitation permanente entre une richesse croissante et une misère dévastatrice de l'autre. Voilà les conditions, pour lesquelles, nous devons continuer notre travail dans les entreprises et dans nos territoires, car comme le disait dernièrement Bernard Thibault: sans rapport de force on est rien!



Patrice Matence

Secrétaire Général de l'UD du Lot



# La retraite au cœur de l'avenir

150 camarades des 8 départements de Midi-Pyrénées ont participé, au meeting du 31 janvier 2012 au Zénith de Paris.

Objectif largement dépassé pour la CGT qui voulait faire de ce meeting du 31 janvier un événement majeur

pour lancer une nouvelle campagne pour le droit à la retraite à 60 ans et pour la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé.

Un Zénith plein à craquer de 6000 militants très motivés et très remontés, plusieurs milliers d'autres rassemblés

par les organisations de la CGT dans des bourses du travail, des cinémas, des locaux syndicaux pour suivre le meeting en direct et en différé: assurément, la journée est un vrai succès.

## Déclaration du Comité Confédéral National des 1<sup>er</sup> et 2 février 2012

*Trop c'est trop, des alternatives existent pour l'emploi et la justice sociale. Le 29 février 2012, ensemble, à l'appel de tous les syndicats d'Europe agissons pour dire non à l'austérité.*

Une vaste campagne de culpabilisation se développe. Partout, les salariés s'entendent dire qu'ils coûtent trop cher. En France, le Président de la République a annoncé deux mesures qui à nouveau vont frapper durement les salariés, les retraités, les privés d'emploi.

Après la réforme des retraites de 2010 et les deux plans d'austérité de 2011, il aggrave la situation en voulant augmenter la TVA, l'impôt le plus inégalitaire, diminuant encore le pouvoir d'achat pour le plus grand nombre de salariés.

La Protection sociale serait une nouvelle fois fragilisée.

Il entend instaurer des accords « compétitivité emploi » légalisant ainsi le chantage des employeurs « emploi contre salaires et temps de

travail ». Ces accords ouvrent la voie à la remise en cause d'un pilier essentiel du droit social français et du contrat de travail.

Plus globalement, âge de départ à la retraite, durée légale du travail, conventions collectives, procédures de licenciement, salaire minimum, droit de grève, service public et protection sociale... tout devrait passer à la moulinette de la « compétitivité ».

Partout en Europe, les mêmes logiques sont imposées de façon coordonnée. En effet, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de passer un cran supérieur pour instaurer l'austérité.

Ils s'appêtent à signer un nouveau traité, le 1er mars prochain, élaboré à quelques uns en dehors de toute procédure et consultation démocratique. Il imposerait un carcan budgétaire et économique à des pays déjà durement touchés par le chômage et la récession. L'austérité s'imposerait à tous encadrant toute négociation au niveau

national, sectoriel et d'entreprise et réduisant les capacités d'intervention des organisations syndicales.

Ce traité est contraire à l'Europe sociale à laquelle nous aspirons, il ne ferait qu'alimenter les rejets des solidarités, les replis nationaux, la montée des forces nationalistes et d'extrême droite.

Les syndicats de chaque pays européen réunis dans la Confédération Européenne des Syndicats s'opposent à ce traité.

Ils appellent, ensemble, à agir le mercredi 29 février 2012 à la veille du sommet européen pour dire non à l'austérité et exiger des réponses pour l'emploi et la justice sociale.

Toutes les organisations professionnelles et départementales de la CGT appellent donc les salariés, à se mobiliser dans l'unité syndicale la plus large, à décider de la grève sur les lieux de travail le 29 février 2012 et à participer aux manifestations interprofessionnelles qui seront organisées sur tout le territoire.

# BASS

(Branche Associative sanitaire et sociale)



« *exiger la tenue d'un vrai dialogue social* »

Cette année, à l'occasion du « grand et couteux » colloque organisé par l'ANRAS (Association de Recherche et d'Action Solidaire), qui n'est autre que la 2<sup>e</sup> association du secteur en Midi-Pyrénées, les salariés de la BASS (branche associative sanitaire et sociale) se sont rassemblés massivement pour la défense et l'amélioration des conventions collectives de ce secteur d'activité.

L'ANRAS entendait mener sereinement son colloque sur les « valeurs », le « projet associatif » et le « devenir du secteur », sans l'intervention des salariés ! Ces derniers ont dit « non ».

Ce sont plus de 500 salariés grévistes qui se sont mobilisés et déplacés des quatre coins de la région pour exiger la tenue d'un vrai dialogue social, pour qu'un échange s'enclenche avec l'ANRAS et leurs « invités » (CG31, ARS, PJJ, etc.). De très nombreux salariés, et notamment à l'ANRAS, étaient au même moment en grève sur leurs établissements dont certains ont dû fermer.

Avant l'ouverture du colloque, les représentants syndicaux se sont entretenus avec M. Martin, nouveau président de l'ANRAS (depuis quelques jours seulement...), sur une possible intervention dans le cadre d'une déclaration liminaire au colloque. Refus catégorique du

président de l'ANRAS qui, visiblement, n'a pas pris la mesure de la gravité de la situation sur le secteur, pas plus que dans son association... ! Il ira même jusqu'à menacer très clairement le délégué syndical CGT de l'ANRAS évoquant d'éventuelles poursuites, le menaçant de « lourdes conséquences » si nous tentions de passer en force. Cela est inadmissible !

La volonté et la détermination des 500 salariés n'ont pas été ébranlées et ils ont envahi l'amphithéâtre du complexe ENTIORE. Une fois confortablement installés en lieu et place des conférenciers, les salariés indignés ont entendu le Président leur expliquer l'annulation du colloque, au prétexte que « eux étaient là pour travailler » et que ce rassemblement les empêchait de le faire... !

Au lieu d'entamer un dialogue social courageux et constructif avec les manifestants, les employeurs ont préféré fuir la discussion... !

Ils iront se réfugier dans une salle annexe, démontrant par là même le mépris envers les salariés venus à leur rencontre leur faire part de leurs seules et véritables préoccupations, loin, très loin des « grands messes stratégiques de communication » auxquelles nos employeurs semblent si attachés...

Nous saurons par la presse et les

médias présents que le président fera valoir de pseudo « violences » à leur rencontre, ce qui est totalement faux et scandaleux, les centaines de manifestants présents pacifiquement pouvant en témoigner !

Pendant près de 3 heures, les manifestants ont débattu du devenir du secteur, du démantèlement des conventions collectives, et aussi des « valeurs associatives » (un des thèmes impulsés par le colloque de l'ANRAS !), mais du point de vue des salariés, des professionnels et non du néo-libéralisme patronal... Le rassemblement a pris fin aux alentours de midi.

Une grande réussite donc et une mobilisation régionale de très grande ampleur qui doit démontrer à nos employeurs et leurs syndicats l'immense exaspération des salariés et leur détermination face à leurs politiques complices du démantèlement du secteur.

Ce n'est qu'une étape ! Plus que jamais, la lutte continue pour que ce secteur retrouve ses valeurs fondatrices et humaines qu'il n'aurait jamais du perdre !

## « Valoriser l'expérience syndicale, c'est possible ! »

Issue de la loi de modernisation sociale de janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel qui permet à tout salarié, fonctionnaire, demandeur d'emploi, bénévole, justifiant d'une expérience professionnelle ou bénévole, syndicale ou associative de trois ans minimum de certifier son expérience par tout ou partie d'un diplôme sans pour autant avoir suivi le cursus de formation. Aux yeux de la CGT, la VAE représente un enjeu fort pour les militantes et les militants syndicaux. Il s'agit de montrer la richesse de l'expérience militante dans le champ syndical et d'en valoriser les acquis. Il s'agit aussi de faire reconnaître l'utilité sociale du syndicalisme. Seconde chance de certification, la VAE militante peut être au service d'un projet de promotion ou de reconversion professionnelle et/ou s'inscrire dans un projet syndical et/ou personnel. Mais sa mise en œuvre, souvent longue et complexe, ne va pas de soi. En 2006, l'Institut Régional du Travail de Midi-Pyrénées a organisé en partenariat avec les organisations syndicales une formation-action sur la VAE militante avec un groupe de 13 syndicalistes (CGT, CFDT, FO, UNSA). Elle a permis de constater que l'activité militante se mobilise autour de registres caractéristiques

comme le refus, la subversion, la gratuité, l'exposition de soi, la transformation de la société. Prendre en compte ces caractéristiques et concevoir un accompagnement spécifique en parallèle à l'accompagnement des organismes certificateurs est apparu essentiel pour donner aux militant-es toutes les chances de réussite.

C'est dans cet esprit qu'en 2009, l'IRT a expérimenté avec un groupe de 12 syndicalistes (CGT, CFDT, FO) un dispositif innovant de soutien personnalisé aux militant-es candidats à la VAE financé par la DIRECCTE et la Région Midi-Pyrénées. Ce dispositif repose sur un triptyque constitué de réunions collectives des militant-es candidats d'une part, de réunions du comité de pilotage avec les principaux acteurs de la VAE en région d'autre part, et d'une prestation de conseil orientation et d'un appui spécifique personnalisé effectués par les Centres Interrégionaux de Bilans de Compétences (CIBC) de Midi-Pyrénées labélisés Point Relais Conseil en VAE.

A ce jour, l'expérimentation s'achève et s'avère riche d'enseignements pour l'ensemble de ses participant-es. Outre le soutien personnalisé des militant-es dans leur démarche, l'IRT a mis en place un véritable centre de ressources pour la VAE

militante qu'il s'agit maintenant de préserver.

Afin de présenter les résultats de cette recherche-action, d'en débattre et de tracer des perspectives nouvelles, l'IRT organise dans le cadre de ses « Entretiens » un colloque national ayant pour thème :

« **La validation des acquis de l'expérience militante: Quels changements? »**

**le 29 mars 2012 de 9h30 à 16h30 à l'IUT de Blagnac Toulouse.**

Le comité régional CGT qui soutient ces actions sur la VAE militante depuis le début vous invite à participer en grand nombre à cette initiative.

**Yannick Lequentrec**  
Secrétariat régional



# Handicap



« Tous actifs et volontaires »

Les difficultés d'accès et de maintien au poste de travail font de l'emploi la deuxième cause de discrimination et elles sont des freins majeurs à l'autonomie des personnes en situation de handicap. Leur légitime aspiration à l'insertion dans le monde du travail ordinaire bien que soutenue par un dispositif législatif et réglementaire (le code du travail notamment) est encore méconnu et trop peu mobilisé par les acteurs de l'entreprise.

Au-delà de la loi, cela impose certes de se poser les questions du travail, (de sa signification, de ses fonctions dans la société...) du rôle des institutions externes qui aident à l'insertion, de celui des acteurs sociaux de l'entreprise - le syndicat et les institutions représentatives du personnel-, mais aussi du regard que chacun porte sur l'autre en situation de différence.

Ouvrir contre les discriminations à l'emploi dont sont victimes des Travailleurs en Situation de handicap, suppose de visiter tant les représentations individuelles et collectives du handicap que la qualité du dialogue social dans les entreprises et dans les territoires.

Déconstruire les stéréotypes sur le « Handicap », valoriser des parcours humains remarquables, insister sur la nécessité d'un dialogue social constructif et montrer des expériences

réussies en matière de recrutement, de maintien, et d'évolution de carrière; tel est le sens de la participation de la CGT, parmi d'autres partenaires<sup>1</sup> au jury du premier « Prix Handi Entreprise citoyenne de Midi-Pyrénées ». Lancé par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées en début 2011 cette initiative partenariale s'est conclue le 7 décembre à l'Hotel de Région par la remise des prix à sept lauréats :

1. Dans la catégorie 1, « Entreprises de moins de 20 salariés »

- AFFICHEM, en Haute-Garonne, recherche et développement en biotechnologies
- Bureau Gestion Conseil 31, Haute-Garonne, travaux administratifs
- Chapi-Chapeau, en Tarn-et-Garonne, accueil collectif de jeunes enfants

2. Dans la catégorie 2, « Entreprises de 20 à 250 salariés »,

- Laguiole Tradition, en Aveyron, fabrication de couteaux Laguiole
- Galeries Lafayette Montauban, en Tarn-et-Garonne, commerce mode, maison

3. Dans la catégorie 3 « Entreprises de plus de 250 salariés » :

- SPIE Sud-Ouest, en Haute-Garonne, exploitation et maintenance d'équipements – génie

électrique, mécanique, climatique, énergie, réseaux de communication.

4. Prix « coup de cœur »

- SOCMI, en Hautes-Pyrénées, chaudronnerie industrielle

La CGT est présente dans deux entreprises et active sur ces questions; signataire d'un accord d'entreprise sur le handicap (SPIE S.O.), en désaccord sur les sujets de santé au travail (Galeries Lafayette Montauban). L'action syndicale étant par définition continue, elle a été relayée durant la remise du prix!

Et, pour le routage-presse de ces publications, le Comité Régional vient de passer contrat avec l'entreprise lauréate BGC 31, qui n'emploie que des Travailleurs en Situation de Handicap.

**Jacques Marek**

Chargé de mission handicap auprès du Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

N.B. : pour visualiser les actions primées, dont certaines sont exemplaires, copier le lien : <http://www.midipyrenees.fr/Actualite-Remise-des-Prix-Handi-Entreprise-le-mercredi-7-decembre#laureats>

1 : La Région Midi-Pyrénées (François Simon, vice-président de la Région Midi-Pyrénées, en charge des solidarités), des associations représentatives des usagers, des établissements, un représentant des syndicats patronaux, la DIRECCTE Midi Pyrénées, l'AGEFIPH Midi- Pyrénées, un représentant des SAMETH, un représentant des Cap Emploi.



# Elections TPE 2012

*Egalité de droit pour les salariés des TPE*

## **REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE ONZE SALARIÉS, LA LOI A ÉTÉ DÉFINITIVEMENT ADOPTÉE.**

Le gouvernement devait compléter les dispositions relatives à la démocratie sociale et la représentativité dans les entreprises de moins de onze salariés.

La loi du 15 octobre 2010 vient de compléter les dispositions relatives à la démocratie sociale, issue de la loi du 20 août 2008.

Du 28 novembre au 12 décembre 2012, nous voterons dans toutes les entreprises de moins de onze salariés (sauf agriculture).

Un vote qui permettra de mesurer l'audience des organisations syndicales auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés.

Le texte de loi prévoit un vote des salariés organisé sur sigle, sans candidats, ce qui n'est pas le summum de la démocratie. Un vote de dimension régionale par correspondance ou par internet à partir d'une liste d'électeurs réalisée à partir des listings Urssaf.

### **VOTER, POUR QUOI FAIRE ?**

Nous voterons dans les entreprises de moins de onze salariés, pour déterminer la représentativité entre les organisations syndicales, cette représentativité contribuera à déter-

miner le poids de chaque organisation syndicale, leur permettant d'être représentative pour signer ou ne pas signer des accords, des conventions collectives.

Hier, des syndicats pouvaient ne rien représenter et signer des accords pas très favorables aux intérêts des salariés.

Demain, les salariés pourront mieux peser par ce vote en choisissant l'organisation syndicale qu'ils estimeront la mieux à même de les représenter.

Les commissions paritaires (CPRIA) de l'artisanat devraient tenir compte de ces résultats, pour la représentation entre organisations syndicales.

Ce vote pourra exprimer aussi, comme dans l'artisanat, de voir se mettre en place dans tous les secteurs des TPE (professions libérales, économie sociale...) des commissions paritaires territoriales de même nature.

Un vote pour exprimer une égalité de droit pour les salariés des TPE, identiques aux droits des grandes entreprises : avec plus de formation professionnelle, un déroulement de carrière, des actions sociales (prévoyance, chèque déjeuner, arbre de Noël, carte avantage culturelle, etc.), analyse économique du secteur, aide au reclassement, égalité homme femme...

Avant l'adoption de cette loi, le gou-

vernement prévoyait la mise en place de commissions paritaires territoriales pour les salariés des TPE. Non seulement ces commissions paritaires n'avaient pas un caractère obligatoire, mais les députés UMP, emmenés par le député Coppé, reprenant à leur compte l'argumentation du MEDEF et de la CGPME n'ont rien trouvé de mieux que de faire sauter le passage qui concerne la mise en place de ces commissions paritaires (même pas obligatoires).

### **NOS REVENDICATIONS**

• **Mêmes droits pour tous les salariés :** Gagner les mêmes droits pour tous, salaires, activités sociales, formations, droits de défenses et de soutien.

• **Revendications interprofessionnelles et professionnelles :**

Agir pour gagner des revendications importantes pour les salariés des TPE, Salaires, SMIC, moins de temps partiels, pas de précarité, égalité F/H, paiement de toutes les heures de travail effectuées.

• **Droit à des institutions de représentation pour tous les salariés des entreprises de moins de onze salariés (repères revendicatifs CGT) :**

Soit sur une base interprofessionnelle, soit par grand secteur d'activité. Avec un financement de 0,2 % pour le fonctionnement et 3 % de la masse salariale pour financer des activités sociales et culturelles.

# Les TPE, leurs salariés

## Répartitions d'emplois par grands secteurs

### LES SALARIÉS DES ENTREPRISES DE MOINS DE ONZE CONCERNÉS PAR CES ÉLECTIONS TRAVAILLENT:

Dans l'artisanat, chez les particuliers employeurs, pour les professions libérales, dans l'économie sociale, dans le commerce et dans quelques petits secteurs de l'industrie.

#### *Nous devons distinguer:*

- Où se trouvent les salariés des TPE ?
- Qui sont-ils (artisanat, associations, particulier employeurs, commerce, professions libérales) ?
- Où travaillent-ils ?
- Quels sont les lieux où nous pouvons les croiser ?

Compte tenu de la diversité des lieux de travail pour des entreprises de 1 à 10, qui vont par exemple de la secrétaire médicale à l'employé du commerce, de l'ouvrier boulanger au technicien d'informatique, du métreur à l'employé de l'agence de tourisme, du secrétaire de l'avocat au salarié de l'association sportive, de la garde d'enfants à l'ouvrier plombier de l'artisanat.

Pour mieux connaître où se situent les salariés des petites entreprises



concernés par ces élections, regardons les répartitions d'emplois par grands secteurs.

### L'ARTISANAT

Ce sont 2,4 millions de salarié(e)s dont 1,4 million dans les entreprises de moins de dix réparties pour :

- 40 % dans le bâtiment
- 11 % dans l'alimentation
- 17 % dans la production
- 32 % dans les services

### LES PARTICULIERS EMPLOYEURS

Les particuliers employeurs emploient dans ce secteur :

- des assistantes maternelles,
- des gardes d'enfants à domicile,
- des employés de maison...

Il y aurait 1,4 million d'emplois, pour 563 millions d'heures travaillées. Nous pouvons estimer à 340 000 équivalents temps plein. Des secteurs où les salariés sont aussi assez seuls, et peuvent parfois côtoyer le statut d'auto-entrepreneurs qui n'est pas un statut salarié.

Il existe des territoires où des assistantes maternelles se regroupent pour constituer leur syndicat CGT.

### L'ÉCONOMIE SOCIALE:

L'économie sociale est un secteur où se rassemblent mutuelles, Scoop, fondations, associations. On pourrait y ajouter les CE employeurs, mais c'est un autre débat.

Les associations concentrent la

majeure partie des emplois soit 1 730 000 salarié(e)s, moins de 500 000 (estimation), travaillent dans les associations de moins de onze salariés (associations sportives, culturelles, économiques, communales).

### LES PROFESSIONS LIBÉRALES

Les salariés de ce secteur sont par exemple :

- des agents commerciaux,
- des formateurs d'adultes,
- des agents en comptabilité, en pratique dentaire, en laboratoire d'analyse, en conseil,
- salariés des cabinets d'avocats, des médecins, des offices notariaux...

Ils seraient autour de 990 000 salariés à travailler dans ces secteurs dont trois grands secteurs relèvent de la santé/du droit/technique et cadre de vie.

### LE COMMERCE

Sur un total de 3227045 salariés que comptent les entreprises du commerce, ils sont 815333 dans les commerces de moins de dix salariés.

Pour une partie des salariés comptabilisés là en TPE, nous pouvons avoir une double comptabilité avec les chiffres de l'artisanat, ce dernier pouvant être un secteur à cheval entre commerce et production comme les pâtisseries, les poissonneries, etc.

Les chiffres indiqués ne s'additionnent pas, ils donnent les grands secteurs. Nous aurons les chiffres définitifs des inscriptions en septembre 2012.

# Vote et organisation du scrutin

## Vote par sigle

### QUI VOTERA ?

Tous les salariés, de toutes les entreprises qui emploient moins de onze salariés au mois de décembre 2011.

### POUR VOTER :

- il faudra avoir un contrat de travail à cette période (cdi, cdd...),
- être âgé de 16 ans révolus (les apprentis sont concernés),
- ne pas être privé de ses droits civiques.

### LES LISTES ÉLECTORALES

Les électeurs sont inscrits sur les listes électorales de la région dans laquelle est située l'entreprise ou l'établissement au sein duquel ils exercent leur activité principale au titre de la branche professionnelle dont ils relèvent :

- soit dans un collège Ouvrier - employé - tech (dit non-cadre),
- soit dans un collège cadre,

- la liste électorale établie par les Urssaf, est gérée nationalement par le ministère du Travail,
- chaque électeur, chaque organisation syndicale pourra demander et obtenir une copie de la liste, à ses frais.

### UN VOTE SUR SIGLE

Pour cette élection nous voterons par correspondance ou par vote électronique, pour un sigle : la CGT.

- Nationalement, les confédérations déposeront leurs candidatures (sur sigle) pour couvrir l'ensemble des champs professionnels et interprofessionnels.
- Des candidatures régionales peuvent être déposées, auprès des DIRECCTE, par des organisations non confédérées « représentatives » sur un champ professionnel, territorial (des candidatures non confédérées à vérifier).

Aujourd'hui nous n'avons plus le temps de dissenter sur ce vote par sigle, sur ces élections et ses insuffisances, les lois et décrets sont là : applicables.

Aujourd'hui nous n'avons plus le temps de dissenter sur ce vote par sigle, sur ces élections et ses insuffisances, les lois et décrets sont là : applicables.

Tout en rappelant que nous avons été fermement opposés à réduire ces élections à un vote sur sigle, sans représentation. Il n'est pas tout à fait



sûr que de voter sur sigle soit un handicap, nous devons plus craindre l'abstention. Et pour le moins les autres organisations syndicales seront confrontées aux mêmes difficultés. Plus handicapant reste l'insuffisance de déclinaisons de ces élections avec la mise en place d'IRP spécifiques aux travailleurs, aux travailleuses des entreprises de moins de onze. Chacun se souviendra des batailles du Medef, de la Cgpm, relayées par le chef de l'UMP (M. Copé) pour s'opposer à la mise en place des commissions paritaires obligatoires par grand secteur comme dans l'artisanat.



# Calendrier

« Donner de l'argumentation »

## CESES ÉLECTIONS SE DÉROULERONT DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2012.

Disons-nous-le franchement, voter sur sigle est insuffisant, et ne sera vraisemblablement pas mobilisateur : la non-ouverture de bureau de vote physique est un frein à la démocratie.

Le fait de ne pas lier ces élections à la mise en place d'institutions, même régionales, même paritaires, réduit la portée de ces élections à leurs plus simples expressions.

Mais ces élections auront lieu, autrement cela mettrait en cause les fondements de la loi de 2008 sur la représentativité.

C'est notre représentativité qui sera au centre de ce vote, mais pas seulement. Nous pouvons, à cette occasion, inviter les salariés concernés à exiger de vraies institutions de

représentation au travers du vote, nous devons prendre cette élection avec dynamisme.

Ce vote, à partir de liste électorale (déclaration Urssaf), donnera des éléments sur les votants appartenant aux entreprises de moins de onze salariés. Il concernera environ 4 millions de salariés.

L'artisanat sera pleinement concerné pour toutes les entreprises de moins de onze salariés et représentera un tiers de ces votants.

Les autres relèveront des secteurs des professions libérales, du commerce, de l'économie sociale avec principalement les associations. L'agriculture étant écartée de cette élection.

Pour ce qui concerne notre implication CGT artisanat, avec la mise en place des CPRIA, avec notre communication, avec l'activité que nous allons déployer, nous devons penser qu'elle servira aussi de référence pour tous les autres secteurs des TPE. Notre activité CGT artisanat contribuera à donner de l'argumentation pour ces élections. Une argumentation spécifique par professions et pour les autres secteurs des TPE.

Au passage, nous devons nous dire qu'être dans une entreprise de moins de onze salariés n'est pas en soi identitaire, ce cadre résultant du seuil minima pour les élections des délégués du personnel.

Ce qui ne nous dispensera pas à terme d'approfondir cette question de représentation des personnels au-delà de onze salariés, car nous savons tous les difficultés d'implantation dans ces entreprises.

## LES DATES À RETENIR POUR CES ÉLECTIONS :

- **Décembre 2011 :** photographie de la liste électorale.
- **Janvier à mai 2012 :** les caisses URSSAF établissent après déclaration des entreprises les listes électorales.
- **5 septembre 2012 :** au plus tard, réception, par chaque électeur d'un courrier l'informant de son inscription.
- **10 septembre 2012 :** publication de la liste électorale, suivi des périodes de recours jusqu'au 22 octobre 2012.
- **10 au 21 septembre 2012 :** dépôts des candidatures sur sigles.
- **8 octobre 2012 :** publication de la liste des candidatures sur sigles.
- **3 au 23 novembre 2012 :** envoi des documents électoraux aux électeurs.
- **28 novembre au 12 décembre 2012 :** déroulement du vote par correspondance ou électronique.
- **18 au 21 décembre 2012 :** dépouillement national.





# Actualité de l'activité CGT

## Evolution dans la composition du 2<sup>e</sup> collège

Lors de l'assemblée plénière du 20 décembre 2011, le CESER accueillait deux nouveaux conseillers, issus de Solidaires. En effet, suite à l'arrêté préfectoral de mars 2011, le collège « syndical » compte toujours 38 conseillers, mais avec l'entrée de deux conseillers nommés par Solidaires, les groupes CFDT et FO ont dû réduire leur groupe de neuf à huit conseillers.

La CGT n'est pas favorable à ce changement dans la répartition des sièges qui fait suite à un recours de Solidaires devant le tribunal administratif. Nous avons affirmé qu'il n'était pas envisageable de modifier la composition du collège en cours de mandat (qui court jusqu'à fin 2013), cette nouvelle répartition est le fruit de l'arbitraire du préfet. Seul un bilan de la représentativité effective des organisations syndicales, à l'issue de l'ensemble des scrutins professionnels, permettra la prise en compte véritable des poids respectifs des OS. Nous serons vigilants pour que la CGT ait et prenne toute sa place au prochain renouvellement. La répartition actuelle est la suivante: CGT 13 sièges, CFDT 8, FO 8, CGC 2, CFTC 2, UNSA 2, Solidaires 2, FSU 1.

## LE CESER S'INTÉRESSE AU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

Dans le n° 198 « Informations » de décembre 2011, dans le dossier Santé, était annoncé la mise en place prochaine du Projet Régional de Santé, un des outils de la loi HPST (Hôpital-Patient-Santé-Territoires, dite loi Bachelot).

*Ce projet se décline en trois étapes:* le Plan Stratégique Régional de Santé, les Schémas Régionaux, les Programmes. La consultation réglementaire, d'une durée de deux mois, repoussée dans un premier temps au début 2012, puis au printemps, sera finalement réalisée à partir du 1er août, en pleine période de vacances. On voit bien là le respect de la démocratie, telle qu'elle est vue par le directeur général de l'ARS!

Le CESER, bien que non saisi, a fait le choix de s'exprimer sur le PRS au travers d'une autosaisine; le groupe CGT a porté et soutenu cette démarche. D'autant qu'il pourra s'appuyer sur l'avis adopté par le CESE sur « Quelles missions et quelle organisation de l'Etat dans les territoires ». Cet avis, saisine de l'Etat, qui était rapporté par la CGT, revient largement sur les fondements du service public et demande, entre autres, une suspension de la RGPP.

L'adoption de la loi HPST et la mise en place des ARS sont des outils institutionnels qui permettent à l'Etat de reprendre la main sur les politiques de santé en intégrant ce qui était dévolu à la DRASS, aux DDASS, à l'URCAM et à la CRAM. Ces agences sont directement liées à l'Etat avec une obligation de résultats, notamment de réduction des coûts, et non de moyens. De plus, elles ont réduit de façon drastique la représentation des usagers et des personnels dans ce qu'il reste d'instances.

A l'instar de ce qui se passe dans d'autres régions, où les PRS sont plus avancés, on peut s'attendre à ce que le PRS de Midi-Pyrénées soit une nouvelle étape vers le moins de protection sociale, moins de service public, moins de solidarité, moins de démocratie.

Alors que la CGT considère que l'hôpital public doit être le pivot de la réponse aux besoins de santé dans le territoire de référence, la démarche idéologique de l'ARS est de gommer les différences entre le public et le privé et ainsi de confier à tous opérateurs des missions de service public. Le secteur privé pourra ainsi prendre le contrôle d'un territoire, par disparition d'un établissement public, sans que rien ne prémunisse la population sur les conséquences d'un désengagement

# Actualité de l'activité CGT



éventuel d'un établissement privé jugeant ensuite l'activité non rentable. La CGT dénonce cette volonté d'offrir le service public au privé au détriment de l'accès aux soins des usagers et des agents.

La volonté de création de Communautés Hospitalières de Territoire est affichée. Si leur seul objectif était de mettre en place une organisation optimale des soins, cela pourrait être une bonne chose. Mais comment croire une seule seconde à la volonté de l'ARS, quand celle-ci annonce à la page 71 du Projet Stratégique Régional de Santé ces trois objectifs essentiels :

- Affecter les ressources en fonction des besoins dans la droite ligne des orientations du PRS
- Contribuer au respect de l'ONDAM
- Réduire le taux d'endettement des établissements

Restructurations et regroupements forcés sont en marche, tant dans les secteurs sanitaire que médico-social, dans l'intérêt des usagers? De l'emploi?

Dans les faits, elles seront un simple outil pour la programmation des fermetures de services, de lits et la suppression de milliers de postes. Sous prétexte de « doublons » d'activités, jugées insuffisamment rentables, des pans entiers de services publics de santé vont disparaître. Pour cela, le directeur de l'ARS

disposera de différents outils (par exemple: la conclusion de convention de coopération, de groupements de coopération sanitaire ou de groupement d'intérêt public). En cas de non suivi de ses demandes, il pourra prendre des sanctions, notamment une diminution des dotations de financement ou bien un arrêté prononçant la fusion des établissements publics de santé concernés, si une convention de coopération n'est pas conclue. Il pourra également prendre un arrêté prononçant la création d'une communauté hospitalière de territoire et fixer le contenu de sa convention constitutive.

Dans le même sens, l'ARS encourage les restructurations, les fusions, par création de nouvelles entités, dans le champ médico-social, répondant ainsi à la volonté gouvernementale de réduire le nombre d'associations. L'ARS Midi-Pyrénées entend privilégier seuls quelques interlocuteurs de taille régionale.

Les réelles intentions de l'ARS sont démasquées, dans les schémas du PRS, quand dans un même temps, elle affirme son refus de financer pendant 5 ans de nouveaux EHPAD, et simultanément conteste l'admission ou le maintien dans ces établissements, des résidents classés en GIR 5 & 6 (les moins dépendants du point de vue de la santé ou socialement, mais dépendants tout de même).

De même, dans le volet Prévention ;

- rien sur la santé scolaire, en voie de paupérisation
- rien sur la santé au travail, sinon la prévention des addictions et son corrolaire la culpabilisation des salariés sans la recherche des causes!!!
- rien sur la prévention des cancers professionnels (estimé à 20 000/an par l'INVS; 1 cancer sur 5 chez les ouvriers serait d'origine professionnelle)
- **La CGT se prononce au contraire de l'ARS, pour le développement d'un grand service public de santé et médico social; à la fois performant, de proximité et accessible à tous; pour une politique de prévention, s'étendant de l'école aux lieux de travail, ainsi que dans des centres et établissements de santé.**

*J. Gaillac  
J. Marek  
C. Pomiès*

# Journée d'étude à Albi mercredi 21 mars 2012

*Mobilisons-nous pour gagner une vraie  
Politique Industrielle en Midi-Pyrénées!*

*Il y a urgence à trouver des alternatives pour une véritable politique industrielle en Midi-Pyrénées.*

C'est une priorité essentielle pour « VIVRE ET TRAVAILLER PARTOUT EN MIDI-PYRENEES » et avoir une région équilibrée économiquement. La CGT n'a jamais rien lâché sur la question de l'emploi industriel et des services publics dans les territoires: Nous avons multiplié les initiatives autour de la défense de l'emploi;

- Nous avons participé activement aux Etats généraux de l'Industrie avec un rassemblement régional le 19 janvier 2010 à la Cité de l'espace à Toulouse;
- Nous avons investi tous les lieux de dialogue territorial (SRDE, PRDF, comité stratégique de la filière aéronautique);
- Nous avons saisi le Préfet de région et le Président du Conseil Régional afin de faire valoir nos propositions pour le développement de l'emploi et de l'industrie. Malgré les Etats Généraux de

l'Industrie, les suppressions d'emplois continuent et le poids de l'industrie en Midi-Pyrénées diminue sensiblement. La croissance de l'Aéronautique et le carnet de commandes d'Airbus ne peuvent masquer les insuffisances de l'industrie en Midi-Pyrénées.

## **LES PROPOSITIONS DE LA CGT FAITES LORS DES EGI RESTENT TOUJOURS D'ACTUALITÉ ET DOIVENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE!**

### **Les Défis de Midi-Pyrénées:**

- *La diversification de l'industrie doit devenir une réalité:* les grands donneurs d'ordres continuent de délocaliser en pays low-cost, et l'industrie reste concentrée uniquement sur le secteur aéronautique;
- *Le développement des bassins d'emploi est lié à une conception de l'aménagement du territoire* recherchant la complémentarité entre développement et diversification de l'industrie et développement des services publics. Cet amé-

nement du territoire est essentiel à la survie de milliers d'emplois et à la lutte contre la désertification des territoires et la concentration des activités sur le bassin Toulousain.

- *Des pôles de recherche et développement dans nos bassins d'emploi:* la Recherche et Développement est la pierre angulaire de toute industrie, la diversification industrielle comme la dépoliarisation doit passer par une politique de Recherche et Développement en territoire autour de nos atouts: Agro-alimentaire, Chimie et Industrie pharmaceutique, Bois Papier, Mécanique, Energie, Textile...

### **Un pôle financier public au service de l'emploi et de l'industrie:**

La CGT propose la mise en place d'un pôle financier public. Il s'agit de mobiliser différentes institutions financières autour d'un service public de l'épargne et du crédit au service de l'emploi, de la satisfaction des besoins et du développement durable.

*Vivre et travailler partout en Midi-Pyrénées*

# Mobilisons-nous !

La reconquête de l'industrie ne passera que par une réorientation de la puissance publique pour mettre la finance au service de l'industrie, au lieu d'une financiarisation de la société au service des actionnaires.

**La démocratie et le droit des salariés, moteur du développement industriel :**

- *Les salariés doivent intervenir dans les choix de gestion :* les décideurs économiques ne peuvent pas être les seuls à faire des choix sans s'appuyer sur les acteurs sociaux. Par le biais des organisations syndicales, les salariés doivent être

partie prenante des orientations économiques et financières régionales. La CGT revendique un droit suspensif des licenciements avec prise en compte de propositions alternatives.

- *Les relations Donneurs d'Ordres/Sous-Traitants :* la CGT souhaite faire avancer le droit d'intervention des salariés, en donnant le droit d'information à tous les salariés d'une même filière et en créant des « Comité Inter Entreprises ».
- *La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriale (GPECT) :* la CGT revendique une GPECT offensive pour conserver les compétences en territoires. Cela passe par une anticipation de transmission de savoir-faire, des départs en retraite et des mutations technologiques.

### LES DÉFIS À VENIR POUR LA CGT

*L'avenir de l'industrie passe par le maintien et la valorisation des compétences des femmes et des hommes.*

*Il est urgent de mettre en œuvre une véritable politique industrielle, la CGT revendique :*

- Une attractivité de nos métiers par le social et l'amélioration des conditions de travail,
- Des plans d'embauches, de formations, de transmission

de savoir-faire, par entreprise et bassin d'emplois,

- Une valorisation des métiers de l'industrie, en rehaussant les salaires, en prenant en compte les qualifications,
- La sécurisation des parcours professionnels.

### LA CGT APPELLE LES SALARIÉS À POURSUIVRE LA MOBILISATION POUR OBTENIR UNE VRAIE POLITIQUE INDUSTRIELLE.

Le comité régional CGT vous propose de participer massivement à plusieurs initiatives :

**Le 21 mars à ALBI :** journée d'étude pour « une politique industrielle ambitieuse en Midi-Pyrénées »

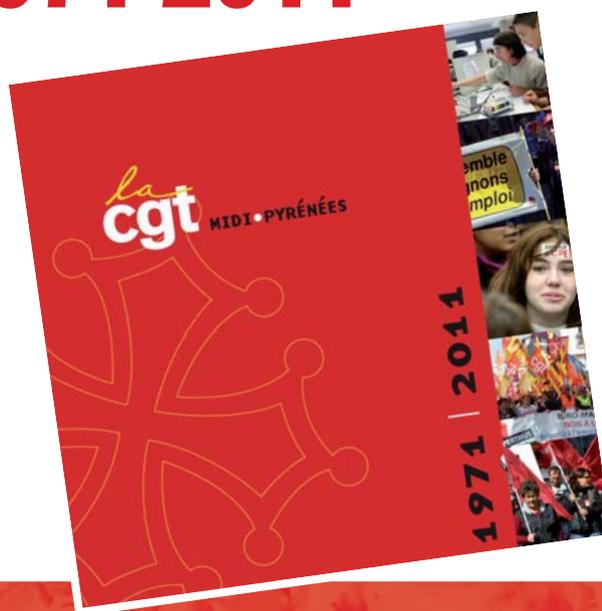
**Le 5 juin à TOULOUSE :** rassemblement régional devant la préfecture de région autour de l'exigence « d'une conférence régionale annuelle sur le développement industriel en Midi-Pyrénées »



*Ci-joint le programme de la journée d'étude et le bulletin de participation. Pour en savoir plus, contactez le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées*

## La CGT - 1971-2011

En vente 20 € au siège  
de l'IRHS et du CR-CGT  
Midi-Pyrénées  
7, place du fer à Cheval  
31300 Toulouse



*A vos agendas*

## Journée d'Etude

Journée d'étude régionale pour gagner une véritable politique industrielle en  
Midi-Pyrénées : Mercredi 21 mars 2012 à 9 heures au centre universitaire  
Jean-François Champollion d'Albi (amphithéâtre Jean Jaurès).

